

## Compte-rendu du CTSD du 17 avril 2012

Des délégations de parents d'élèves ont été reçues et entendues par les membres du CTSD avant l'ouverture de la réunion : école de Lassigny, secteur de Villers St Paul et de l'école Jean Moulin de Nogent sur Oise  
La FSU, l'UNSA et la FNEC-FP-FO ont lu des déclarations préalables

### Carte scolaire 1<sup>er</sup> degré rentrée 2012

Rappel de la DASEN, au CDEN du 17 février nous étions à **60 fermetures et 12 ouvertures et 20 situations d'école à suivre en ouverture**. Depuis, des audiences de parents et d'élus se sont succédées. A la suite de ces audiences, qui se poursuivent encore actuellement, et au regard des évolutions des effectifs transmis un certain nombre de situations tendues ont nécessité une levée de fermeture. Ces annulations de fermeture ont donné lieu à une communication écrite en direction des maires et non des personnels qu'un comptage de rentrée sera mené pour voir constater les écarts entre les prévisions des maires et les effectifs réels. Il n'y aura pas de retrait d'emploi en septembre sauf si nécessaire dans une même commune. En cas d'écart trop important la mesure sera prise à la rentrée 2013.

**7 levées de fermetures sont prononcées** (déjà annoncées aux personnels et aux mairies) : Primaire d'Ercuis, élém. Debussy/Vinci à Neuilly en Thelle, Primaire M. Talmant de Bailly, élém Fournier à Noyon, mat. A Camus de Creil, primaire d'Esquennoy, RPC de Ressons sur Matz

**Régularisation d'une ouverture** faite en décembre 2011 et jamais officialisée à l'école de Blacourt.

**Glissement d'une ouverture à suivre en ouverture ferme** dans le RPI de Cempuis/Sommereux.

**Fermeture supplémentaire** à l'école primaire d'Angicourt où la directrice a alerté l'IEN suite à une baisse des effectifs confirmée par la mairie. Dans cette école c'est la 4<sup>ème</sup> année que les effectifs sont tangents.

La FSU est intervenue sur les situations des écoles suivantes :

- **Maternelle de Lassigny** où l'effectif est prévisionnel est déjà très élevé et qui va accueillir un élève en fauteuil roulant ;
- **Écoles du RRS de Villers st Paul** où Mme Vilacèque précise qu'il est prévu une implantation sur le groupe C. Boudoux avec un glissement de la mesure sur l'élémentaire car il n'y a pas de local disponible en maternelle. La FSU intervient sur la situation de l'école élémentaire J. Rostand et l'école élémentaire C. Boudoux ;
- **Maternelle des Granges** pour laquelle le maire réfléchit à un redécoupage du secteur. Une ouverture a été envisagée dans les locaux de l'élémentaire puis dans ceux de la maternelle (mais qui empièterait sur des locaux indispensables) mais c'est plutôt la piste d'un rééquilibrage entre les écoles du même secteur qui semble être privilégiée (les Coteaux, l'Obier) ;
- **Élémentaire de Guiscard** : en attente de confirmation de l'augmentation des effectifs ;
- **RPI Cuy/Dives/Lagny** : en attente d'une audience pas de décision pour l'instant ;
- **Primaire de la Lachapelle St Pierre** : 110 inscrits dont 43 élèves en maternelle alors que la fermeture intervient sur la maternelle ? Ils seront reçus en audience mais la DASEN manque de données chiffrées très précises. Précision du SNUipp : directrice a transmis les chiffres à son IEN depuis un certain temps déjà.
- **Primaire de Jonquières** : interrogation sur le lieu d'implantation de la fermeture en maternelle. Mme la DASEN précise que c'est le choix de l'IEN pour équilibrer les effectifs sur les 2 classes avec un glissement de quelques CP avec les maternelles. Le SNUipp est intervenu sur le fait que de fermer une classe sur une petite structure comme celle-ci favorise l'exode de certaines familles vers le privé au détriment de l'école publique et que si l'affichage aujourd'hui était de deux classes élémentaires, il en sera très certainement autrement à la rentrée car les familles concernées n'accepteront pas la scolarisation d'élèves de CP avec des élèves de maternelle. Elle précise que personne ne s'est manifesté et qu'il n'y a pas eu de demande d'audience ni des parents, ni des élus.
- **Élémentaire de Villers sur Coudun** : à ce jour prévision établit à 81 élèves + 3 nouveaux arrivants suite à la construction d'un pavillon. Le maire demande à comptage en juin. La DASEN confirme le comptage en juin
- **Primaire Jules Verne de Méru** : le SNUipp signale une montée significative des effectifs. La DASEN place cette école à suivre en ouverture.

La DASEN procédera aux arbitrages sur les ouvertures vers la fin mai car les prévisions d'effectifs nécessitent d'être affinées pour dégager une marge. Proposition de la DASEN en séance: **levée de la mesure de fermeture à**

la maternelle de Lassigny en raison de la montée des effectifs. La FSU demande un document récapitulatif des mesures de carte scolaire avec les effectifs remis à jour.

**Transformation du réseau scolaire :** transformations ou transferts de postes (voir document en pièce jointe).

#### **Présentation du dispositif des ELCO à la rentrée 2012 :**

Mme l'IEC chargée du dossier des ELCO, au niveau académique, présente le projet de couverture départementale de l'enseignement des langues et cultures d'origine pour la rentrée 2012. Elle indique que les rencontres avec les différents représentants des ambassades ont eu lieu et il y a peu de modifications par rapport à 2011-2012.

Il y a surtout des glissements de cours d'une école à une autre sur une même commune en fonction du nombre de demandes dans chaque école. Exemple : transfert de l'école Fournier à l'école Provost car sur les 20 élèves qui suivent les cours, 15 viennent de Provost.

La FSU intervient sur la demande formulée par l'enseignant en charge des ELCO à l'école Fournier d'avoir une visite mixte et de l'intérêt d'avoir un groupe de pilotage académique.

La DASEN précise que l'IEC peut s'assurer du respect des mesures de sécurité (appel), du degré de maîtrise de la langue française mais qu'en ce qui concerne les contenus en langue étrangère, il est nécessaire d'être accompagné d'un IA-IPR dans la langue (en turc, il n'en existe pas et en langue arabe, il y en a 1 pour Lille et 1 pour Amiens et ils sont peu disponibles car déjà très sollicités par les visites aux enseignants du 2<sup>nd</sup> degré). Dans ces conditions elle indique qu'il est difficile de contrôler le respect de la laïcité. Elle pense, qu'à l'exemple de son académie d'origine il serait souhaitable d'envisager que soit délivrée une attestation d'apprentissage de la langue.

#### **Questions diverses :**

Suite à la demande écrite de la FSU des précisions sont apportées par la DASEN sur :

- **AFFELNET 6<sup>ème</sup> :** décision académique de procéder à l'affectation en 6<sup>ème</sup> via une nouvelle application AFFELNET 6<sup>ème</sup>. La DASEN y est tout à fait favorable car pour elle c'est un outil gage de transparence, qui permet de mettre à plat avant les affectations tous les dispositifs pédagogiques de l'établissement. Cet outil est pour elle la garantie de la régularité des affectations car l'inscription est liée à une notification mais aussi un gage d'équité qui permet un traitement harmonisé des dérogations entre les établissements. Les procédures d'affectation seront présentées à une commission regroupant de chefs d'établissements et des parents d'élèves. De son point de vue toujours, AFFELNET 6<sup>ème</sup> doit permettre de faire face aux déséquilibres territoriaux et permettre une meilleure mixité sociale en mettant en adéquation les places vacantes avec les demandes en fonction des critères suivants (dans leur ordre de priorité) : handicap, malade grave, boursier sur critères sociaux ou de mérite, proximité géographique. AFFELNET affecte par bloc. Exemple fictif: au Collège Monod de Compiègne : après affectation par dérogation au titre du handicap ou de la bourse sur critères sociaux, il reste 3 places vacantes et 10 demandes pour dérogation type 4, il n'y aura aucune autre dérogation d'accordée.

On peut faire une simulation des dérogations jusqu'au critère 2 ou 3.

La FSU intervient sur le lien entre Affelnet 6<sup>ème</sup> et les fichiers Base Elèves et SIECLE (équivalent de BE dans le 2<sup>nd</sup> degré) qui sont contestés. Elle demande comment sont traités les dossiers des élèves dont les parents se sont opposés à l'inscription dans BE de leur enfant. La DASEN répond que la saisie des dossiers papier dans ce cas se fait manuellement.

- **Modalités d'attribution de la part variable de la prime ÉCLAIR :**

La DASEN fait référence aux critères retenus par le Recteur qui a présenté ses orientations lors du CTA aux représentants des personnels qui ont voté unanimement contre ces modalités.

Le versement de cette prime concerne 3 lycées, 8 collèges, 39 écoles maternelles, 34 écoles élémentaires et 3 écoles primaires.

La DASEN rappelle que le principe de la part fixe et de la part modulable est inscrit dans décret du 12 septembre et que le CTSD ne peut pas se prononcer sur le principe de la part modulable.

Le montant de la part fixe est de 1156 € par an versé mensuellement à tous les personnels exerçant en ÉCLAIR. Cette part fixe sera versée avec la paye d'avril avec rétroactivité au 1er septembre.

La part modulable sera versée en fin d'année scolaire. Son montant maximum est de 2400 € et sa valeur moyenne de référence est de 541€ par an.

Pour le 2<sup>nd</sup> degré, les chefs d'établissement devront présenter en conseil d'administration l'enveloppe globale, le nombre de bénéficiaires, la part des indemnités non versées, puis ces informations seront

communiquées en CAPA. Pour le 1<sup>er</sup> degré, en CAPD la DASEN présentera aux représentants des personnels la somme des indemnités modulables versées et le nombre des personnels concernés.

Le SNUipp/SFU rappelle sa demande de versement de la même somme pour tous et demande si les personnels de RASED en bénéficieront. La DASEN indique qu'elle va étudier la question.

Concernant le principe de la modulation, elle indique que le versement de cette prime doit permettre de relancer une véritable dynamique d'équipe et que le dispositif ÉCLAIR succède aux RAR car ils n'avaient pas permis d'obtenir les résultats escomptés. L'objectif du dispositif ÉCLAIR et de la prime modulable est de relancer une dynamique de réseau et d'équipe pour faire face au cloisonnement !

La Secrétaire Générale présente les critères d'attribution pour le 1<sup>er</sup> degré :

- Liaison maternelle/élémentaire et école/collège
- PPRE dont passerelle et APE
- Expérimentations et innovations pédagogiques
- Contrat de réseau ÉCLAIR

Elle indique que l'objectif n'est pas de comparer ce qui se fait entre différents établissements ou école mais d'évaluer le degré d'investissement des enseignants dans le dispositif ÉCLAIR.

Il y a 1005 postes ÉCLAIR en collège et lycée de l'académie dont 955 pourvus et il n'y en a qu'une cinquantaine non pourvus

La part modulable concerne les personnels enseignants et de vie scolaire mais pas les autres personnels administratifs qui n'ont que la part fixe.

Pour la FSU, la logique de compensation qui avait présidé à la création des ZEP laisse désormais place à celle de la déréglementation à l'individualisation des parcours, (statut des enseignants avec dérogation aux règles du mouvement) et au mérite pour les personnels L'individualisation n'est pas à même de créer une ambition collective

## Carte scolaire du 2<sup>nd</sup> degré rentrée 2012

### Implantation des stagiaires à la rentrée

Ils sont 42 (un de plus au collège Montherlant de Neuilly en Thelle) et ne sont pas affecté en ECLAIR, mais quelques uns en RRS. Il n'y a pas trop de stagiaires dans le même établissement (maximum 3). Le choix de l'établissement se fait en fonction de la présence d'un tuteur dans l'établissement ou à proximité.

Ils font 18h en temps de service. Cette année la formation s'effectuait le mercredi. L'an prochain, une journée (ou une demi-journée) par semaine sera banalisée pour la formation avec la mise en place d'une plateforme de formation à distance et de formation avec accompagnement par le tuteur.

### Doc n°5 : ajustements carte scolaire, suite aux audiences et aux demandes de chefs d'établissement.

Transformation d'HSA en heures postes, dès que les effectifs le permettraient pour donner satisfaction aux demandes des collègues. Des délégations ont été reçues après les vacances de février. 10 délégations sont en attente de décision (en attente d'affinement des effectifs notamment). Certaines situations n'ont pas encore eu de réponse. Il reste encore un peu de réserve départementale : 117,5 HSA, 230,1 heures postes.

Pour le Dasen adjoint, en charge du second degré, il faut anticiper la réouverture de sections en juin voire en septembre qui seront implantées sous forme de BMP Les suppressions donnent des surnombres seront transformés en TZR

Créations et suppressions : 10,72 ETP à rendre dans le tableau différentiel, constat FSU- 31 postes et +1 en SEGPA.

Le Dasen adjoint, en charge du second degré, explique que la DASEN garde des moyens pour ajuster et de fait, n'utilise pas toute la réserve. La perte d'heures se traduit par des pertes d'ETP. La suppression peut correspondre à des postes vacants, des départs en retraite ... Il y a au total 19 mesures de carte scolaire

On est sur des effets de seuil, il peut y avoir suppression d'un poste alors qu'il y a seulement 10h de moins dans le collège (ETP et poste ce n'est pas équivalent).

**SEGPA** : Selon le Dasen adjoint, en charge du second degré, on est à l'équilibre, seulement 2 ou 3 divisions par niveau dans les établissements. Si on avait pris en compte de toutes les demandes d'affectation il y aurait eu 2400 contre seulement 1800 effectives et cela va encore diminuer (environ 1600). Les effectifs en 6<sup>ème</sup> devrait se stabiliser à 12 élèves.

**Vote sur la carte scolaire 2<sup>nd</sup> degré** : vote contre des représentants des personnels. Le CTSD est reconvoqué à une date qui sera communiquée prochainement.

Les questions sur le budget ( BOP 140) et mise en place du DIF seront abordés lors du prochain CTSD.

## **Compte-rendu du CTSD reconvoqué du 9 mai 2012**

Ce CTSD est reconvoqué suite au vote unanime contre la carte scolaire 2<sup>nd</sup> degré des représentants des personnels.

### **Carte scolaire 2<sup>nd</sup> degré :**

59 suppressions de postes pour 29 créations

Seulement 19 suppressions réelles car 3 mutations inter-académiques, 12 départs à la retraite

25 postes bloqués pour des stagiaires, vacants suite à des mises en disponibilité ou des détachements.

Vote : 6 contre (représentants des personnels, 4 FSU, 1 FO, 1 UNSA)

La question du BOP 140 est reportée au prochain CTSD

Celle du DIF à la prochaine CAPD.

Il n'y a pas de date de nouveau CTSD, ni de CDEN pour l'instant.

Le CHSCTSD se réunira le 15 juin.

Des audiences dans le cadre de la carte scolaire 1<sup>er</sup> degré sont encore prévues, notamment le 16 mai ; Les arbitrages ne sont pas encore rendus. Une information sur le transfert des postes d'ESAP sera donnée en CAPD.

FO propose un vœu au vote suite à la publication du décret sur l'évaluation des enseignants au JO du 7 mai. Ce vœu demande de retrait du dit décret. Le vœu est voté à l'unanimité par les représentants des personnels.